NOTIFICATION

Addendum

La communication ci-après, reçue le 12 mars 2019, est distribuée à la demande de la délégation du Chili.

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

|  |
| --- |
| *Proyecto de resolución que establece exigencias sanitarias para la internación de équidos a Chile bajo el régimen de internación definitiva y doble hemiferio y deroga resolución N° 3.176 de 2013* (Projet de décision établissant les exigences sanitaires régissant l'admission au Chili d'équins sous le régime de l'admission définitive et de l'utilisation dans les deux hémisphères, et abrogeant la Décision n° 3.176 de 2013). |
| Le Chili annonce que les exigences établies dans la proposition de décision notifiée sous la cote G/SPS/N/CHL/584 sont entrées en vigueur à la date de publication de cette décision dans le Journal officiel, le 7 mars 2019.<https://members.wto.org/crnattachments/2019/SPS/CHL/19_1472_00_s.pdf> |
| **Le présent addendum concerne:** |
| [ ] Une modification de la date limite pour la présentation des observations |
| [**X**] La notification de l'adoption, de la publication ou de l'entrée en vigueur d'une réglementation |
| [ ] Une modification du contenu et/ou du champ d'application d'un projet de réglementation déjà notifié |
| [ ] Le retrait d'une réglementation projetée |
| [ ] Une modification de la date proposée pour l'adoption, la publication ou l'entrée en vigueur  |
| [ ] Autres:  |
| **Délai prévu pour la présentation des observations: *(Si l'addendum élargit le champ d'application de la mesure déjà notifiée, qu'il s'agisse des produits visés ou des Membres concernés, un nouveau délai pour la présentation des observations, normalement de 60 jours civils au moins, devrait être prévu. Dans d'autres circonstances, comme le report de la date limite initialement annoncée pour la présentation des observations, le délai pour la présentation des observations prévu dans l'addendum peut être différent.)*** |
| [ ] Soixante jours à compter de la date de distribution de l'addendum à la notification et/ou *(jj/mm/aa)*: sans objet |
| **Organisme ou autorité désigné pour traiter les observations: [X] autorité nationale responsable des notifications, [X] point d'information national. Adresse, numéro de fax et adresse électronique (s'il y a lieu) d'un autre organisme:** |
| Courrier électronique: sps.chile@sag.gob.cl  |
| **Texte(s) disponible(s) auprès de: [X] autorité nationale responsable des notifications, [X] point d'information national. Adresse, numéro de fax et adresse électronique (s'il y a lieu) d'un autre organisme:** |
| Courrier électronique: sps.chile@sag.gob.cl  |

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**